TOURCOING

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 29 FÉVRIER :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Bibliothèque Saint-Christophe, 16, rue des Orphelins.

Maison des Œuvres : De 9 à 11 h., Secrétariat du Peuple : consultations gratuites. — De 9 à 11 h., Œuvre de Saint-François-Régis, pour faciliter le mariage des indigents. — A 4 h. : Cercle des XIII : « Pierrot puni », opérette ; « L'Aulle de Nuit », comédie, et « Le Luthier de Crémone ».

Théâtre municipal : Matinée : « Zampa » ; — soirée : « Les Maris de Ginette ».

Pharmacians de garde : MM. Deberdt, 50, rue du Tilleul, et Dujardin, 6, place des Phalempins.

LES MUTILÉS

POUR LES ENFANTS MUTILÉS

La Direction de l'Ecole de rééducation professionnelle des Mutilés de Tourcoing étudie en ce moment les moyens susceptibles de procurer aux enfants qui ont été les victimes d'explosions pendant la guerre, une bonne éducation professionnelle et générale.

Pour cela, il est nécessaire qu'elle soit en relations avec les familles des enfants mutilés.

Dans l'intérêt de ces petites victimes, les parents sont donc priés de bien vouloir se mettre en rapport avec le Directeur de l'Ecole des Mutilés de Tourcoing.

POUR LES ADULTES MUTILÉS

Par décision de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre, les adultes mutilés du fait de la guerre peuvent être admis à l'Ecole de Tourcoing, dans la mesure des places disponibles et sur présentation de toutes pièces justificatives.

S'adresser, pour tous renseignements, au Directeur de l'Ecole.

LE RÉGIME DU PAIN

En vertu des instructions préfectorales relatives à l'augmentation du prix du pain, M. le docteur Dupont, maire de Tourcoing, vient de porter à la connaissance de la population, l'arrêté ci-après :

Article premier. — A dater du 1er mars 1920, le pain ne pourra être vendu, sur le territoire de Tourcoing, à un prix supérieur à 1 fr. 05 le kilogramme.

Art. 2. — Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 3. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera : 1. publié et affiché; 2. notifié à tous les boulangers de Tourcoing.

AU RAVITAILLEMENT

— **Le service des vêtements et chaussures, Amicales, rue du Haze.** — Avis. — Il sera mis en vente aux Amicales, rue du Haze, premier étage, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 h. à 4 h. du soir :

Bonneterie, gilets à manches, flanelles pour hommes, pardessus, couvertures, vareuses pour enfants jusqu'à 5 ans, bas et chaussettes pour enfants jusqu'à 12 ans, chemises filletes, caleçons de sport, chaussures de fatigue et de repos pour hommes, nouvel arrivage de chaussures américaines pour hommes, femmes et enfants, ainsi qu'un lot de semelles et de talons en cuir.

Mercerie. — Laine, lacets, boucles et agrafes de pantalons, boutons corozo et fantaisie, cordon, fil et agrafes, ruban Regence.

— **Le coke à domicile.** — Secteur 4 : Inscriptions rue Carnot ou à l'usine à gaz, lundi 1er mars, cartes roses; mardi 2, cartes grises. — 1 et 2 personnes, 5 hectolitres; 3, 4, 5 personnes, 8 hectolitres; 6 personnes et plus, 10 hectolitres. Hectolitre, 8 fr., plus 0 fr. 50 pour transport. — Se munir de la carte de pain.

EN L'HONNEUR D'UN BRAVE — A la prise d'armes qui a eu lieu jeudi dernier, 26 février, dans la cour d'honneur, aux Invalides, à Paris, il a été remis, à M. et Mme Paul Coutsier-Taccoen, de Tourcoing, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, **attribuée à leur fils, Charles-Jules-Albert, capitaine au 2e régiment de ligne, tué le 18 janvier 1918, à Boureuilles (Argonne), à l'âge de 25 ans** (Croix de guerre, 4 citations).

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA PRÉVOYANCE ». — L'assemblée générale a lieu aujourd'hui, à 3 heures, à l'Ecole Nationale de Musique. Les sociétaires ayant droit à la retraite sont priés d'y assister.

AUX BAINS MUNICIPAUX. — La Direction des Bains avise le public du changement au tarif de l'établissement des bains, à partir du 1er mars. Les prix suivants ont été fixés par le Conseil municipal :

Entrée. — Bassin de natation : 1 caleçon, 1 serviette, 1 fr.; — sans linge : pour les membres de groupements scolaires, postscolaires ou sportifs, conduits par un maître ou moniteur; pour raison d'entraînement des sociétés sportives suivantes : Enfants de Neptune, Union sportive Tourquennoise, Association Sportive Tourquennoise, Union Tourquennoise de Gymnastique, 0 fr. 50. — Bain de luxe : 1 peignoir, 2 serviettes, 2.50; bain de luxe : 1 peignoir, 1 fond bain, 2 serviettes, 2.50; — bain ordinaire : 1 serviette, 1.00.

L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — C'est aujourd'hui dimanche, à dix heures, qu'aura lieu l'inauguration officielle de l'exposition des photos de guerre organisée au Gymnase Municipal, par la Fédération Amicale des Combattants de la Grande Guerre.

Les 3.000 photographies [illegible], que des visiteurs pourront [illegible] nt, en effet, des [illegible] plus [illegible] une valeur historique incomparable.

[illegible] vétérans dans les tranchées, vous nos abris, des engins de [illegible], admirez ces visiteurs de marque, etc., etc., tout cet ensemble impressionnant, d'où se dégage la grandeur des efforts et des sacrifices qui ont assuré la Victoire des Alliés.

Une section spéciale, où seront réunis les portraits et les souvenirs les plus précieux de nos les « Héros de l'Occupation », permettra aux visiteurs de rendre à ces grands Français l'hommage de leur admiration et de leur reconnaissance.

Enfin, la section des travaux de guerre de nos artistes locaux et régionaux, achèvera de donner, à cette Exposition, une importance de premier ordre et un cachet des plus artistiques.

La musique « La Fraternelle » prêtera son bienveillant concours à la cérémonie.

AVIS. — Nous engageons vivement nos aimables lectrices à jeter un coup d'œil sur les étalages de la **Maison Pouget, 7 et 9, rue Saint-Jacques. Les Robes de soie et de gabardine, les Costumes tailleurs, les Colliers et Echarpes en plume d'autruche, les Manteaux demi-saison en gabardine et en soie, tous ces éléments de l'élégance féminine, sont du meilleur goût et de la dernière nouveauté** et étonnent par **leur bon marché.** 45037d

A L' « AMICALE COLBERT ». — Les Anciens élèves élus commissaires de l'Amicale pour 1920, se sont réunis en leur « Foyer », en vue de constituer leur bureau.

En ouvrant la séance, un hommage reconnaissant a été rendu aux cinq commissaires Debuigne, Godin, Grimonprez, Leconte, Thomassin, morts glorieusement pour la France, et la mémoire du dévoué secrétaire, Georges Loul, décédé pendant l'occupation, fut honorée.

On passe alors à l'élection du président. Sur la proposition de M. J. Flament, on le nomme par acclamation et, pour la 23e fois, c'est-à-dire depuis 1897, M. A. Wagnon reprend sa place à la tête de l'Amicale. Les deux vice-présidents, MM. J. Flament et E. Debaene sont également nommés par acclamation, de même que le 1er des secrétaires-trésoriers, M. Vanhoenacker. MM. G. Deroubaix et E. Castelain sont adjoints au secrétaire pour aider dans son travail. M. A. Delerange est nommé archiviste et M. J. Dugardin, préposé à la garde du matériel.

Les sous-commissions sont ensuite constituées comme suit :

Recrutement, placement et solidarité : MM. A. Wagnon, J. Flament, E. Debaene, V. Vanhoenacker, L. Brunin, G. Decottignie, E. Delporte.

Fêtes et excursions : MM. A. Wagnon, J. Flament, E. Debaene, A. Vanhoenacker, A. Maes, F. Vandenbiste, C. Bourreau, C. Delerici, J. Desbouvet, E. Delporte, A. Grandorge, J. Hocquet, J. Prouvost.

Sports : 1° (Football et Culture physique) : MM. F. Dubs et M. Chaon, C. Cavellier, J. Desbouvet, A. Delerange, P. Castelain, E. Lucher, J. Hocquet, E. Tilly. MM. A. Pairet, D. Pu[illegible], F. Gottrain, A. Vandewalle, L. Toilliez, J. Dugardin, C. Delerici, A. Delerange, L. Brunin, A. Grandorge, E. Dermulin, L. Debeaupuchin, J. Lejeune.

Les [illegible] sont adressés au commissaire du lir. M. Grégoire Desprez, qui fait don à l'Amicale [illegible] MM. A. Vanhoenacker, G. Decottignies, C. Bourreau, E. Debaene, E. Delporte, L. Tilly, A. Vaes, D. Pairet, A. Parsy, J. Lejeune.

La Commission informe tous les Sociétaires que vous [illegible] Foyer de l'Amicale est ouvert [illegible] tous les samedis, anciens et nouveaux, sont invités à venir [illegible] leur cotisation de 1920 pour [illegible] du gouvernement. Le Souvenir aux Héros des Frontières leur sera remis par la même occasion.

AVANT D'ACHETER vos montres, pendules, réveils, consultez un bon horloger qui ne vend que des articles de fabrication soignée. Un vous adressant à la Sijouterie des Francs, 170, rue de Dunkerque, Tourcoing, vous aurez toujours l'heure juste. 459394

UN TOURQUENNOIS ASSAILLI A PARIS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, à minuit 30, en face du numéro 135 du boulevard Magenta, un individu qui a pris la fuite, a tiré huit coups de revolver sur un nommé Alphonse Sezaert, 25 ans, originaire de Tourcoing, sans domicile connu à Paris.

AU VRAI BON MARCHÉ, 13-15, rue de Tournai. Grand choix à tous les rayons. Prix très avantageux. 459474

ARRESTATION POUR OUTRAGE ET COUPS A LA POLICE. — Trois individus en état d'ivresse causaient du scandale, rue du Bian-Pavé. L'un d'eux, un sujet belge, Edmond Vanhecke, 27 ans, marinier à Gand, voulant monter sur le tramway, tombe devant son chef de service, le conducteur Les empêcha. Furieux, le marinier traite l'employé et le brigadier de police Blondel, qui avait été requis.

Vanhecke a été conduit au poste central, à la disposition de M. Marchal, commissaire de police du 1er arrondissement, qui l'a maintenu en état d'arrestation pour ivresse, outrage et coups à agent.

Les deux [illegible] compagnons du marinier avaient pris la fuite à l'arrivée du brigadier de police.

GRAND CAFÉ PIERRE : Apéritif-concert à 11 h. 1/2, à 4 h. 1/2 et de 5 h. à 11 h. Dégustation de la bière du Fort Carré. Dégustation huîtres et escargots. 45790

VOL D'UNE MULE. — Un marchand de charbon, M. Poydor Meulemans, 2-2, rue du Pont de Neuville, a constaté la disparition de sa mule. Il a déposé une plainte à la police. M. [illegible], commissaire de police du 1er arrondissement, enquête.

UNE PINCE DE SAOL-Lessive, remplace une poignée de savon. Le paquet : 0.50. 452

MOUVAUX

DISTRIBUTION DE TICKETS DE CHARBON. — [illegible] 75 fr. 50 les 100 kilos, le [illegible] 8 h. à 10 h. 45, [illegible] 2 [illegible] 1 h. 20 à 15h00; de 13 h. 30 à [illegible] SOL à la fin.

CHARBON, 18 ou 20, rue de Roubaix, Mouvaux. — 21 fr. magasin, 22 fr. à domicile. 220734

COMINES

LE REGIME DU PAIN. — Le Maire de la ville de Comines, vu les difficultés qui se présentent pour se procurer le pain, vu le prix de vente, qui ne peut pas être supérieur à la Mairie (Bureau de ravitaillement) :

Informe [illegible] :

1. Les chefs de famille avant à leur charge un nombre [illegible] de 16 ans, des bons de pain [illegible] chaque enfant au dessous de 16 ans.

2. Les [illegible] ayant à leur charge deux enfants au moins [illegible] seront exceptionnellement accordés à [illegible] de 15 ans.

3. Les [illegible] pour lesquels mention dont l'invalidité [illegible] et incurables bénéficiaires de la loi du 24 juillet 1919.

N. B. — Dans la 2e catégorie il faut comprendre toutes les femmes veuves, vieillards, filles mères ou femmes célibataires ayant au moins deux enfants à leur charge.

Ces mesures sont valables à partir de ce jour. Les intéressés sont instamment priés de se munir de leur livret de rationnement ou de la carte de ravitaillement et du titre de pain pour les réformés.

UN VOL IMPORTANT DE MATÉRIAUX. — [illegible] individus, les nommés Depres Gustave, Sloose Charles, Decleroq Maria et Feyd Maurice et Louis, soupçonnés d'être les auteurs de vols de matériaux commis au préjudice de M. Lambin et de la Reconstitution.

Ces individus ont été conduits samedi matin, à Lille, à la disposition du Parquet qui les a maintenus en état d'arrestation et les a écroués au dépôt.

La gendarmerie de Comines continue les enquêtes au sujet des complicités.

LILLE

Le général de Castelnau à Lille

Reprenant ses traditions d'avant-guerre, la Fédération générale des Etudiants des Facultés Catholiques de Lille, a décidé d'organiser une série de conférences à la salle de la Société Industrielle. Répondant à son appel, M. le général de Castelnau, président de la Commission de l'Armée, traitera le 20 mars prochain, en soirée, le sujet suivant : « L'âme du soldat français ». Nul doute que le public lillois ne fasse au glorieux défenseur du Grand Couronné un accueil chaleureux et enthousiaste.

Les funérailles solennelles de Mlle Louise de Bettignies

Les funérailles solennelles de l'héroïne lilloise, Mlle Louise de Bettignies, morte pour la France, auront lieu, aux frais de la ville, le jeudi 4 mars, à dix heures, en l'église Saint-Maurice.

L'assemblée se fera à l'église du Sacré-Cœur, rue Boucher-de-Perthes. Le cortège, où figureront des Sociétés patriotiques, militaires et scolaires, partira à 9 h. 34, pour l'église St-Maurice, par la rue Nationale, la Grand'-Place, les rues des Manneliers, de Paris et parvis St-Maurice.

L'inhumation aura lieu à St-Amand, dans le caveau de famille.

— L'Association des prisonniers politiques de la Grande Guerre nous prie d'insérer :

L'Association sera représentée en corps aux funérailles de l'héroïne lilloise et y tiendra la place d'honneur.

Rendez-vous est donné aux ex-prisonniers, au centre de la place de Strasbourg, dite place Ronda (rue Nationale), à 9 h. 1/2. Des commissaires à brassards tricolores leur remettront l'insigne provisoire et leur indiqueront l'heure et l'endroit d'une réunion générale de l'Association qui aura lieu dans l'après-midi.

LA FÊTE DE LA PRESSE. — C'est jeudi prochain, 4 mars, qu'aura lieu, au Théâtre, le grand gala au profit de la caisse de secours de l'Association professionnelle des journalistes du Nord, avec, au programme, « Carmen », le chef-d'œuvre de Bizet.

La distribution comprendra :

Mlle Charny, du Grand-Opéra, dans le rôle de Carmen ; Mlle Vaultier, de l'Opéra-Comique, dans le rôle de Micaela ; MM. David de Vriese, Vigneau et Lys, également de l'Opéra-Comique, dans les rôles de Don José, Escamillo et Zuniga.

Le bureau de location s'ouvrira lundi, à 1 heure. La location se continuera mardi, mercredi et jeudi, de 11 heures à 4 heures.

Le prix des places a été fixé comme suit (toutes taxes d'Etat et droits compris) :

Loges, 20 fr ; fauteuils d'orchestre, 18 fr.; balcons de face, 18 fr.; fauteuils d'orchestre (2e série), 15 fr.; balcons de côté (1re série), 15 fr.; parquets, 12 fr.; parterres, 7 fr.; balcons de côté, 8 fr.; secondes, 5 fr.; troisièmes, 3 francs.

LE 509e REGIMENT D'ARTILLERIE D'ASSAUT QUITTERA-T-IL LILLE? — Il serait question d'envoyer à Maubeuge ou Aire-sur-la-Lys, le 509e régiment d'artillerie d'assaut, caserne à Lille. Sur l'initiative de M. Charles Delesalle, ses collègues, les députés du Nord, ont remis une note à ce sujet, au Ministre de la Guerre, M. André Lefèvre, attirant son attention sur les répercussions d'ordre économique, social et financier de cette mesure.

Nouvelles Religieuses

La canonisation de Marguerite-Marie (13 mai) et Jeanne d'Arc (16 mai) et la béatification de Mme Louise de Marillac (9 mai). — Les organisations du Comité national des Pèlerinages vers Rome prévoient l'assistance à ces trois fêtes, soit simplement aux deux canonisations. Acheminements divers avec une seule nuit en chemin de fer à l'aller et au retour. Parcours circulaire éventuel.

La crise du logement à Rome et en Italie et la difficulté des transports limitent forcément le nombre des admissions.

Pour tous renseignements, écrire (joindre un timbre) au Comité national des Pèlerinages, Basilique du Sacré-Cœur, Paris (XVIIIe).

Chronique de l'Enseignement

TOURCOING. — **Cours d'anglais du Foyer de l'Union Franco-Américaine à Tourcoing.** — Il est traité de la réunion générale des cours d'anglais du Foyer de Tourcoing. Le nouvel emploi du temps entre en vigueur le lundi 1er mars. A partir de cette date, commencent pour chacun des cours un cycle d'études de trois mois entiers, avec [illegible] pendant lequel, les élèves ayant suivi régulièrement les cours, seront admis à passer un examen pour l'obtention d'un diplôme. Il sera tenu compte pour la délivrance de diplôme, non seulement des connaissances [illegible], mais aussi de la régularité et de son ponctualité.

Les cours seront au nombre de quatre, répartis comme suit :

Cours élémentaire : Mercredi et samedi, à 6 h. 30.

Cours moyen : Mercredi et samedi, à 7 h. 30.

Cours supérieur : Mercredi et samedi, à 8 h. 30.

Cours de conversation : Lundi et jeudi, à 8 h.

Les cours [illegible] sont destinés aux adultes ne ayant aucune connaissance de l'anglais ou n'en ayant qu'une connaissance très restreinte.

Le cours moyen sera constitué par les élèves de l'ancien cours élémentaire.

Le cours supérieur comprendra les élèves de l'ancien cours moyen.

L'ancien cours supérieur formera un nouveau cours dit « de conversation ».

Ces cours, absolument gratuits, seront donnés par M. H. W. Chanée, en remplacement de Mlle E. Stewart.

Les jeunes gens désirant suivre ces cours, sont invités à se faire inscrire lors de la première leçon, c'est-à-dire, pour le « cours de conversation », lundi, 1er mars, à 8 heures, et pour les cours [illegible] à 6 h. 30, 7 h. 30 et 8 h. 30.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Poilu-Club. — Dimanche 29 février, à 16 h., réunion habituelle au siège.

— **Dans l'habillement.** — Réunion générale des ouvriers tailleurs, appréciateurs, culottiers, pompiers et gilettières, lundi 1er mars, à 18 h., rue de l'Alouette, 43.

— **Fédération Nationale des Combattants belges.** — (Section de Roubaix, Tourcoing et environs). — Les mutilés belges sont priés de passer le 29 courant au service du secrétariat, 126, rue de la Gare, à Roubaix, Brasserie des Orphéonistes, de 10 h. à 11 h. 30. Réunion de la commission à 10 h. 30.

TOURCOING. — **Fanfare Cycliste.** — Dimanche 29, à 10 h., répétition générale. Présence indispensable. Communication importante. On votera avant la répétition pour la nouvelle commission.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — Aujourd'hui, en matinée, à 15 h. précises : « Les 28 Jours de Clairette », opérette en 4 actes, de Victor Roger; — en soirée, à 20 h. 30 : « Les Cloches de Corneville », opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, de Planquette.

ROUBAIX. — « Souris d'hôtel » à l'Hippodrome de Roubaix. — Cette comédie sera donnée le dimanche 7 mars, en matinée et en soirée, par la Tournée Ch. Baret.

ROUBAIX. — Le concert de l'Union des Mutilés et Réformés à l'Hippodrome. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Union Nationale des Mutilés et Réformés (Section de Roubaix) organise pour le 6 mars prochain, à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, une soirée de gala au profit de ses œuvres.

Cette fête est placée sous le présidence d'honneur de M. le Préfet du Nord, de M. le général Lacapelle, de M. le député-maire de Roubaix; de M. J. Toutsch, secrétaire général de l'U.N.M.R.

Cette fête promet d'être des plus attrayantes.

Voici, du reste, le nom des excellents artistes qui en assureront le succès : M. Huyghe, baryton, 1er prix du Conservatoire; Mlle Descamps, 1er prix du Conservatoire; M. Lechantre, violoncelliste, 1er prix du Conservatoire; M. Leprince, des Concerts parisiens; M. A. Delahaye, du Palais d'Été de Bruxelles; M. J. Watteeuw, notre sympathique « Brouitteux ».

Une comédie-vaudeville, « Les Surprises du Divorce », terminera cette soirée de gala. Elle sera interprétée par MM. Lejeune, Valès, Reaux, Grégoire, et Mmes d'Abreville, Franqueville, Valès, Mlle Bemai.

Le prix des places est fixé comme suit : Fauteuils, 10 fr.; stalles, 8 fr.; pourtours, 6 fr.; premières galeries, 4 fr.; deuxièmes galeries, 2 francs, tous droits compris.

Pendant le concert, une quête sera faite par les membres du « Poilu-Club », accompagnés de gracieuses demoiselles.

L'U.N.M.R. invite le public à retenir ses places dès aujourd'hui, les billets s'enlevant très rapidement. — Pour la location, s'adresser comme d'usage chez Mme Jubé, 10, rue de la Gare.

— **La 4e Concert de la Société de Musique de chambre.** — Poursuivant le noble effort de décentralisation artistique qu'elle s'est assigné, la Société de Musique de chambre offrira aujourd'hui à ses auditeurs, salle Jubé, 10, Grand'Rue, à 4 h. 30, un concert digne des précédents et leur donnera l'occasion de [illegible] une nouvelle de notre concitoyen, M. Vilhelm Senfin. Ce musicien — aujourd'hui comédiste et professeur au Conservatoire — est également un compositeur dont maintes œuvres eurent déjà l'honneur d'être exécutées à Paris avant la guerre : une sonate pour piano et violon, un Quatuor, à la Société Nationale des Poèmes pour chant et piano, au Salon des Musiciens Français, etc.

Le Duo en sol mineur, pour violon et violoncelle, donné la Société de Musique de chambre a été cette année retenu par le Comité de la Société Nationale et sera exécuté à Paris au Grand Palais en mai prochain.

Mme Jean Wihaut, en faisant choix d'œuvres de Brahms, Chausson, Max d'Ollone, Duparc, fera goûter les plus purs traits du lyrisme français auxquels contribuera, il apporta la [illegible] ardente et sauvage d'un Dvorak.

Enfin, s'associant à ces artistes, l'honorable Quatuor de Roubaix, les Maîtres de chapelle, MM. Lecomte (1er v.), Leroux, violons, Mathieu, alto, et Lemaire, violoncelle, ajoutera les charmes de ses [illegible] dans des [illegible] de Mozart et de Haydn.

La location sera ouverte jusque midi, chez Mme Jubé, 10, rue de la Gare.

— **Bon Théâtre** (33 bis, rue du Vieil Abreuvoir). — Les personnes qui veulent assister à la représentation de « Polichinelle » de Cocteau, qui sera donnée dans la salle Sorel, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir le dimanche de la Mi-Carême, à 16 h., par le Cercle [illegible], sont invitées à se réserver de bonnes places, seront bien de se hâter. Prix des places, 1 fr., 0 fr., 2 fr., 1 fr.

TOURCOING. — **Théâtre municipal.** — Dimanche 29 février, à 3 heures, en matinée : « Zampa », opéra-comique en 3 actes, d'Herold, avec le concours de M. Louis Cèbe, du Théâtre Lyrique. — En soirée : Avant-dernière représentation de : « Les Maris de Ginette », opérette en 3 actes, de Fouroram.

Lundi 1er mars, « Zampa ».

ROUBAIX

SALLE SAINTE-CECILE Dimanche 29 février Matinée à 3 h. Soirée à 7 h. 30

Spectacle mouvementé : L'affaire du grand théâtre, Soirée tragique, Le Fils de la Nuit, 9e épisode, 10 minutes au Music-Hall, scène comique. 458806d

CASINO-PALACE Grande-Rue 30 bis, **ROUBAIX**

Matinées à 3 heures Soirées à 8 heures

La direction du Casino-Palace vous annonce pour cette semaine, trois grandes représentations de Music-Hall, avec une [illegible] de 1er ordre, composée des meilleurs éléments des grands concerts parisiens. Les Vénéros, [illegible] exceptionnelles. La Phillia, chanteuse à la Scala, Cabaret de l'Opéra de Paris; Celtes, [illegible] Weber; Mister Tatarias, réalisations; Géo Rens, comique; Laurens, [illegible] équilibriste. — Rentrée du fin diseur Max Lebon, qui nous offrira un programme aussi bien composé. La salle du Casino voit une fois encore, trop peu souvent, nous consolidons les fidèles habitués du nouveau leur triée d'avance sans aucune [illegible] du prix. 12, place de la Liberté. 459116d

GAUMONT r. des Champs, 57-59, Rx **SALLE DUBUS CINÉMA**

Dimanche 29, matinée à 3 h., soirée à 7 h. 30: Georget, est trop fier pour se battre, scène comique; Le fils de la Fourbière, drame sentimental en 5 parties; Maman Catherine, puissant drame en 4 parties; Actualité, etc. 459852d

IDÉAL-CINÉMA 54, GRAND'RUE, ROUBAIX

Séance continue permanente; lundi et jeudi, matinée à 5 h., soirée à 7 h. 30. Programme sensationnel. 458837d

Montfleury, Mémoires d'une institutrice, etc. Attractions : Les Nervals, Les Charly's, Orchestre symphonique.

SPLENDID-CINÉ RUE RICHARD-LENOIR

Matinée à 3 h. 30, soirée 7 h. 30

Montfleury, Les Mémoires d'une institutrice, Perversité, etc. Attractions : Les Nervals, Les Charly's, Orchestre symphonique. 458734d

WATTRELOS

CINÉMA DU LABOUREUR

Programme du 28 février au 4 mars : Maman Catherine, drame émouvant, en 4 parties; Georget est trop fier pour se battre, scène comique; La fille de la Fourbière, drame en 4 parties; Le Fils de la Nuit, 8e épisode; Le sauveur mystérieux; L'heure sincère, drame en 3 parties. Gaumont-Journal. 459416

TOURCOING

TOURCOING-HIPPODROME Programme du 29, 1er mars

Actualités : Une aventure à New-York, comédie, 4 parties; Fatty boucher, comique; Le prisonnier des flammes, drame, 4 parties. Partie Concert : Simplette paysanne, comique; Gaby, duo comédies; Lefergue, le fin comique; Les Van-Dées, acrobates. — Prochainement : l'U-35, pirate boche, et Barrabas, feuilleton en 12 parties. 45764

SPLENDID-CINÉ 17, rue des Anges, Tourcoing. Sam. Dim., Lundi, Jeudi : 3 h. Dim., Lundi, Jeudi : Mat. 3 h.

W. Russel dans Jack le parfait gentleman, comédie sentimentale, en 5 parties; La danse de la vie et de la mort, émouvante comédie en 4 parties; Aristide et Gabardine, comique, en 2 parties, et autres vues. Intermèdes : Verc'ruyse, le parfait comique; La semaine prochaine, Les 500 millions de la Bégum, grand film tiré de l'œuvre de Jules Verne. Concours de la plus belle femme de France. 45836

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le sieur Balkaen Jules, 27 ans, né à Roubaix, a été arrêté à Wattrelos en février 1920. Un mois de prison.

— Mars dit : 27 ans, né à Roubaix de parents belges, a été frappé, en 1911, d'un arrêté d'expulsion. Il opta pour la Belgique à sa majorité, fit son service militaire et toute la campagne dans l'armée belge. Après avoir valablement fait son devoir, il crut pouvoir revenir s'installer en France en 1919. Le tribunal, sur ces bons renseignements et tenant compte de ce que le prévenu a sollicité la naturalisation française qu'une récente circulaire ministérielle vient de faciliter, lui inflige le minimum de la peine, 8 jours de prison.

— Le sieur Musino Nicolas, sujet italien, s'est fait pincer à la frontière avec 3 kil 600 de cigarettes, 2 kilos de chicorée et 1 paquet d'allumettes, qui lui rapportent 6 jours de prison et 775 francs d'amende. Il est en outre frappé d'un arrêté d'expulsion. Pour ce délit plus grave, le tribunal lui inflige 8 mois de prison et décide la confusion des deux peines.

Fraude. — Pour fraude de tabac, la nommée Willems Alida, arrêtée à Halluin, récolte 200 francs d'amende et 6 jours de prison avec sursis.

Défaut d'affichage. — Mme veuve Déblique, née Vandegansse Henriette, 41 ans, épicière à Croix, 50 francs d'amende.

Waymel Marie, femme Bulle, épicière à Lille, est condamnée par défaut à 25 fr. d'amende.

Vol. — Les hommes Bernard Henri, Basquet Florentin, Gadenne Gabriel, journaliers à Hem, sont poursuivis pour vol d'environ 50 peaux de lapin au préjudice d'un marchand de Hem. Ils ont eu le moyen de s'introduire par une tabatière et de procéder à leur chargement sur une voiture qui fut surprise par le concierge de la maison. Le tribunal inflige à Bernard 6 mois de prison, Basquet et Gadenne chacun 4 mois. Ces deux derniers, âgés de vingt ans, les parents sont déclarés civilement responsables.

Homicide involontaire. — Nous avons relaté en son temps l'accident mortel survenu le 9 janvier à la tannerie Poillet, à Lys-lez-Lannoy. Les ouvriers Bara Henri et Decourcelles J.-B., travaillaient sur le même métier. Bara, occupé dans le métier, au repos, a un barrage, sans commandé de travail. Decourcelles, ne s'étant pas aperçu, manœuvra le levier qui met la machine en mouvement. Le malheureux Bara fut projeté violemment et relevé expirant.

Le tribunal, après avoir pesé la responsabilité du prévenu, l'accusé n'étant que cet accident malheureux dû pour attribue à des circonstances involontaires et fortuites.

Blessures involontaires. — Le samedi 20 novembre, M. Vandermeersch Eugène, manœuvre à Wervicq, conduisait, [illegible] son auto, circulant avec son ingénieur, M. Delattre, et son dessinateur, sur la route de Roubaix à Tourcoing. La arrivant à la passerelle privée du Pont Marcq, venant de Roubaix, il croisa sur le pont en même temps un autre véhicule conduit par M. Hellebick, charbonnier, qui remontait Roubaix, qui fait partie de file d'une dizaine de chariots venant en sens inverse.

Pour franchir le pont Marcq, qui est un peu en dos-d'âne, le chariot avait laissé ses chevaux, [illegible] le temps. Il en résulta une collision. M. Hellebick fut pris entre la voiture [illegible] et fut renversé et écrasé par les roues.

Il apparut de l'enquête qui s'était engagée le prévenu [illegible] de faute ou de la charge et, comme il avait toujours en pareil cas, les témoignages [illegible] contradictoires. Dans [illegible] de dégager la cité des chariots [illegible] les inconvénients [illegible] causés cette manœuvre à engager sur le pont, rend un verdict [illegible].

Violence, bris de clôture, dommages à propriété. — [illegible] février, le nommé Masquin Hubert, [illegible] à Flers-Bourg, [illegible] boisson, s'est livré à un scandale [illegible] chez les [illegible] J.-B. [illegible]

Au Bois des Cerisiers, [illegible] Sans [illegible] ni raison, il casse des vitres, menace, fit tomber et frappa avec une chaise la femme Colmant. Les beaux-frères de Colmant, venus à son secours, reçurent des [illegible] Masquin. Les gendarmes [illegible] Masquin [illegible] plus [illegible] Masquin [illegible] rendu [illegible] de ces faits [illegible] condamné à 2 mois de prison et 25 francs d'amende.

NORD

Le prix du charbon et la journée de huit heures

La Chambre Syndicale des négociants en charbons en gros du Nord de la France nous prie d'insérer le texte du vœu suivant qu'elle vient de voter :

La Chambre syndicale des négociants en charbons en gros du Nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), considérant qu'une augmentation de la production des houilères françaises peut seule arriver à réduire le prix de la tonne de houille et permettre la réduction des prix de revient élevés, cause primordiale de la vie chère, émet le vœu que les Pouvoirs publics interviennent auprès des ouvriers mineurs français pour en obtenir une dérogation au moins temporaire à la loi de 8 heures, comme cela a été obtenu d'ailleurs en Belgique et en Allemagne, les heures supplémentaires ainsi faites devant donner lieu à une majoration de prix à convenir entre les parties.

LA « RECONNAISSANCE » D'UNE RÉFUGIÉE. — Un rentier de Ruelle (Charente-Inférieure), avait hébergé pendant la guerre une réfugiée de Sainghin-en-Weppes, Mlle Marie-Madeleine Fache, 32 ans, domestique. Pour remercier M. Pierre Monin, son bienfaiteur, la jeune fille lui envoyait dernièrement sa sœur Valentine, que le rentier reconnaissait aimablement à la gare. Mais pendant son absence, un petit pécule de 8.000 francs environ disparaissait. Les enquêtes de la police ont permis d'établir que la [illegible] fait de recommandée [illegible] Fache [illegible] Mlle Valentine [illegible] non obligée, avait fait le coup. Arrêtée par la [illegible] gade mobile de Lille, elle a avoué son méfait et a été écrouée. Sa sœur et complice Valentine est recherchée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ROUISSEURS-TEILLEURS DU NORD DE LA FRANCE. — Les rouisseurs-teilleurs du Nord de la France se sont réunis à la Bourse de Lille, pour la constitution du Syndicat.

M. Maquet, du Comité linier de France, en l'absence de M. Nicolle, prend la présidence, souhaite la bienvenue aux nombreux assistants et fait l'historique de la formation du Syndicat. Il lit un projet de statuts, adopté à l'unanimité.

L'élection du bureau donne le résultat suivant : Président, M. Maquet; vice-présidents : MM. Dalle (région de la Lys), Monnier (région d'Hasnon), Trystram (région de Bergues-Hazebrouck), Boulet (Ecoust, Saint-Quentin, Pas-de-Calais), Cabres (région Flines-les-Raches) et un membre à désigner pour la région de la Somme. Secrétaire général, M. Poufaillit; trésorier, M. Colette.

Différentes questions ont été envisagées et discutées : 1. La Commission d'homologation du Textile, M. Durand a fait un exposé des questions relatives à la Commission d'homologation du Textile et des dommages de guerre; 2. Un vœu a été émis sur la nécessité de faire admettre les rouisseurs-teilleurs comme industriels ; 3. Un vœu a été également émis sur la nécessité de faire représenter le Syndicat dans la Commission du lin qui doit fonctionner au ministère de l'Agriculture; 4. Sur l'exportation des pailles de lin vers la Belgique, le Syndicat a chargé son bureau de présenter ses desiderata aux ministères compétents à Paris.

A l'issue de la séance, une cinquantaine de membres de tous les départements ont donné leur adhésion.

Les rouisseurs-teilleurs qui se sont fait excuser ou qui étaient absents, sont instamment priés de demander leur adhésion ou des renseignements au secrétaire adjoint, M. Depoilly, Palais de la Bourse, Lille.

BELGIQUE

LA SITUATION POLITIQUE

Bruxelles, 28 février 1920.

Après les déclarations catégoriques de MM. Vanderveide et Hymans, la question du vote des femmes aux élections communales est reglée. Le chef de la gauche socialiste et le chef de la gauche libérale, tous deux ministres, ont ajouté, aux arguments de la Droite, des arguments tels que l'on peut considérer la proposition acquise. Elle a, contre elle, les deux tiers des députés socialistes, tous les libéraux, sauf MM. Hymans, ministre des Affaires étrangères, et M. Max, le célèbre bourgmestre de Bruxelles.

Ce n'est qu'une minorité. Les socialistes réfractaires à la loi, se retranchent derrière ce fait qu'ils ont été élus après le pacte conclu, sur le terrain électoral, entre les catholiques et les socialistes et que, par conséquent, ils ne sont pas tenus de s'y soumettre.

Échappatoire puéril. En fait, il y a eu ceci : les socialistes ont voulu que les élections de 1919 se fissent avec le S. U. pur et simple à 21 ans.

Les catholiques ont accepté cette proposition à condition que les socialistes reconnaissent le vote féminin à la commune. Les catholiques ont tenu leur parole; il n'y a aucune juste raison pour les socialistes de ne pas faire de même.

C'est l'avis de M. Vandervelde et des membres les plus en vue de la gauche socialiste. Celle-ci se réunira mardi, 2 mars, au Palais de la Nation. On exam